



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS

Association loi 1901
Siège social : Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS

Association loi 1901
Siège social : Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels, dits agrégés, de l'association OCCE DU GERS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département du Gers, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé

arrêté au 31 août. Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 187 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 189 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 192 sur 194 lors de l'exercice précédent) ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, bien qu'important compte tenu de votre effectif au niveau du siège départemental, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 janvier 2020.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 28 janvier 2020

Christian **DÉTRE**

 commissaire
aux comptes



OCCE 32 GERS

ACTIF	31-août-19			31-août-18	PASSIF	31-août-19	31-août-18
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	25 876,83	19 297,37
Terrains					Report à nouveau	700 920,59	711 131,69
Constructions					Résultat de l'association	45 020,78	16 867,58
Installations et matériels d'activités	683,29	631,69	51,60	150,93	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 020,57	2 734,97	3 285,60	4 207,90	Total	771 818,20	747 296,64
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	12 087,73	3 396,61
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	6 703,86	3 366,66	3 337,20	4 358,83	Provisions pour charges	12 965,36	12 108,99
					Total	25 053,09	15 505,60
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 034,92		3 034,92	2 146,10	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 167,63		2 167,63	1 293,17	Fournisseurs	3 528,82	4 093,34
Comptes courants OCCE	10 728,47		10 728,47	3 204,83	Dettes fiscales et sociales	1 786,05	3 006,37
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 005,88		2 005,88	1 263,57	Comptes courants OCCE	2 337,30	
Trésorerie	785 758,92		785 758,92	759 640,61	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	28,71	
Charges constatées d'avance	185,82		185,82	331,88	Produits constatés d'avance	2 666,67	2 337,04
Total	803 881,64		803 881,64	767 880,16	Total	10 347,55	9 436,75
TOTAL	810 585,50	3 366,66	807 218,84	772 238,99	TOTAL	807 218,84	772 238,99

OCCE 32 GERS

	31-août-19	31-août-18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	360 977,18	383 385,45
Ventes de produits	470 555,58	455 114,03
Prestations de service et animations	278 332,56	247 121,38
Subventions d'exploitation	464 098,10	443 898,51
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	146 134,24	168 243,65
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	3 396,61	5 000,00
Total	1 723 494,27	1 702 763,02
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	305 364,30	321 350,10
Variation des stocks de fournitures à céder	(870,98)	(169,20)
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives	(17,84)	231,97
Autres achats et charges externes	1 207 314,74	1 239 010,64
Aides financières		
Impôts et taxes	284,99	273,26
Salaires	15 576,80	15 423,88
Charges sociales	5 731,94	5 918,07
Autres charges	127 697,38	105 087,48
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	30 027,24	28 279,23
Dotations aux provisions et dépréciations	856,37	1 321,46
Reports en fonds dédiés	12 087,73	3 396,61
Total	1 704 052,67	1 720 123,50
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	19 441,60	(17 360,48)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 537,39	1 480,68
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	6 537,39	1 480,68
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0,07	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	0,07	
RESULTAT FINANCIER (II)	6 537,32	1 480,68
RESULTAT COURANT (I + II)	25 978,92	(15 879,80)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	47 090,24	79 871,06
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	47 090,24	79 871,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	28 048,38	47 123,68
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	28 048,38	47 123,68
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	19 041,86	32 747,38
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	45 020,78	16 867,58
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	26 592,50	57 255,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	26 592,50	57 255,00

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 32 GERS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	807 218,84 €	772 238,99 €
Résultat de l'exercice :	45 020,78 €	16 867,58 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	189	194
dont coopératives et foyers agrégés :	187	192
dont coopératives et foyers non agrégés :	2	2
Nombre de coopérateurs :	14 289	14 205
Heures de bénévolat du siège départemental	500	Non évalué
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	967	2 082
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	Non évalué
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	40 343 €	Non évalué

Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par l'application du nouveau plan comptable associatif, avec pour incidence la valorisation du temps des bénévoles du siège dans le compte de résultat du siège départemental.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 26 089 € soit environ 1,58% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 32 GERS

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	45 020,78	{ dont 4 019,95 pour le siège départemental dont 41 000,83 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	2 005,88	{ dont 2 005,88 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	28,71	{ dont 28,71 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	785 758,92	{ dont 43 837,50 pour le siège départemental dont 741 921,42 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		3 967,49	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	30 027,24	{ dont 1 021,63 pour le siège correspondant aux amortissements dont 29 005,61 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		155,11	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 777 121,90	{ dont 83 458,14 pour le siège départemental dont 1 693 663,76 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		9 057,03	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 732 101,12	{ dont 79 438,19 pour le siège départemental dont 1 652 662,93 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		8 837,77	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		219,26	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	1,6	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	186	194
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	98%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	164	160
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	11	7
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	Sans objet
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	Sans objet	Sans objet
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	3
Participants aux séances de formation (estimation)	10	21

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 32 GERS

ACTIF	31-août-19			31-août-18	PASSIF	31-août-19	31-août-18
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	25 876,83	19 297,37
Terrains					Résultat du siège de l'association	4 019,95	6 579,46
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	683,29	631,69	51,60	150,93	Total	29 896,78	25 876,83
Autres immobilisations corporelles	6 020,57	2 734,97	3 285,60	4 207,90	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	12 087,73	3 396,61
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	12 965,36	12 108,99
Total	6 703,86	3 366,66	3 337,20	4 358,83	Total	25 053,09	15 505,60
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 034,92		3 034,92	2 146,10	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 167,63		2 167,63	1 293,17	Fournisseurs	3 528,82	4 093,34
Comptes courants OCCE	10 728,47		10 728,47	3 204,83	Dettes fiscales et sociales	1 786,05	3 006,37
Autres créances	2 005,88		2 005,88	1 257,88	Comptes courants OCCE	2 337,30	
Trésorerie	43 837,50		43 837,50	38 226,49	Autres dettes	28,71	
Charges constatées d'avance	185,82		185,82	331,88	Produits constatés d'avance	2 666,67	2 337,04
Total	61 960,22		61 960,22	46 460,35	Total	10 347,55	9 436,75
TOTAL	68 664,08	3 366,66	65 297,42	50 819,18	TOTAL	65 297,42	50 819,18

OCCE 32 GERS

	31-août-19	31-août-18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	26 167,84	25 791,21
Ventes de produits	2 120,42	2 015,49
Prestations de service et animations	10 011,75	10 676,51
Subventions d'exploitation	18 961,37	8 623,00
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	21 210,91	18 055,77
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	3 396,61	5 000,00
Total	81 868,90	70 161,98
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 665,00	1 854,00
Variation des stocks de fournitures à céder	(870,98)	(169,20)
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives	(17,84)	231,97
Autres achats et charges externes	38 989,83	35 343,21
Aides financières		
Impôts et taxes	284,99	273,26
Salaires	15 576,80	15 423,88
Charges sociales	5 731,94	5 918,07
Autres charges	3 109,30	2 615,39
Dotations aux amortissements	1 021,63	374,68
Dotations aux provisions et dépréciations	856,37	1 321,46
Reports en fonds dédiés	12 087,73	3 396,61
Total	79 434,77	66 583,33
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 434,13	3 578,65
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	126,72	162,13
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	126,72	162,13
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0,07	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	0,07	
RESULTAT FINANCIER (II)	126,65	162,13
RESULTAT COURANT (I + II)	2 560,78	3 740,78
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 462,52	2 840,57
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 462,52	2 840,57
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3,35	1,89
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	3,35	1,89
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 459,17	2 838,68
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 019,95	6 579,46
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	13 750,00	Non valorisé
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	13 750,00	Non valorisé

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent (ou un déficit) de 4 019,95 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	683,29			683,29
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	9 010,57		2 990,00	6 020,57
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	9 693,86		2 990,00	6 703,86

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	532,36	99,33		631,69
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 802,67	922,30	2 990,00	2 734,97
Mobilier de bureau	20%				
Total		5 335,03	1 021,63	2 990,00	3 366,66

2. Immobilisations financières

NEANT

3. Stocks

Cahiers de compta, agendas coop. , logiciels...	2 968.80
Fournitures administratives	<u>66.12</u>
	3 034.92

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			226.58
Usagers autres			1 285.14
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			655.91
Total			2 167.63

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	<u>10 728.47</u>
	10 728.47

6. Autres créances

MAIF	5.88
CD subvention à recevoir	<u>2 000.00</u>
	2 005.88

7. Trésorerie

BANQUE POPULAIRE	1 785.09
LA BANQUE POSTALE	20 095.51
CREDIT COOPERATIF	23.65
Livret A LBP	21 796.36
Intérêt courus à recevoir LBP	109.89
Caisse	<u>27.00</u>
	43 837.50

8. Charges constatées d'avance

AD-OCCE 17 agendas coop cycle 1 2019/2020	78.30
CNEA 2019 (4/12)	48.32
CSTG Médecine du travail 2019 (4/12)	<u>59.20</u>
	185.82

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	12 108,99	856,37		12 965,36
Provisions pour charges	12 108,99	856,37		12 965,36
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	12 108,99	856,37		12 965,36

Dotations / reprises d'exploitation 856,37

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 856,37

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONJEP	3 396,61	2 987,73	3 396,61	2 987,73
DDCSPP JEP		7 000,00		7 000,00
DDCSPP FDVA 1		600,00		600,00
DDCSPP FDVA 2		1 500,00		1 500,00
Total	3 396,61	12 087,73	3 396,61	12 087,73

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	52.15
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 476.67</u>
	3 528.82

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	460.24
Charges sociales/congés payés	119.19
Urssaf	547.00
Retraite complémentaire	310.78
Prévoyance	25.42
Mutuelle	112.12
Unifonction	211.30
Autres	<u>0.00</u>
	1 786.05

7. Comptes courants OCCE (crédoiteurs)

UR OCCITANIE	2 259.00
AD OCCE 17	<u>78.30</u>
	2 337.30

8. Autres dettes

EP PANJAS	5.80
EM FLEURANCE La Croutz	<u>22.91</u>
	28.71

9. Produits constatés d'avance

Fédération – 4/12 FONJEP	2 000.00
Conseil Départemental – 4/12 subvention fonctionnement	<u>666.67</u>
	2 666.67

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 289	14 205
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,71713 €	0,71403 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	26 107,83	25 626,20
Cotisations versées à la Fédération	15 860,79	15 483,45
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	15 860,79	15 483,45

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	600,00	600,00
Subventions conseil départemental	2 250,00	2 250,00
Subvention Conseil Régional SISQA	841,00	762,00
Subvention DDCSPP JEP	9 500,00	
Subvention DDCSPP FDVA 1 Formation	600,00	
Subvention DDCSPP FDVA 2 Projet	1 500,00	
Subventions communes		
Autres subventions FONJEP 2018	1 670,37	5 011,00
Autres subventions projets coopératives	2 000,00	
Total	18 961,37	8 623,00
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	14 296.13
- Autres aides CAC	2 230.00
CNEA	145.00
EPB	481.40
Compensation frais Crédit Coopératif	15.00
FONJEP	4 000.00
	21 165.53

4. Produits exceptionnels

Dons bénévoles	1 330.87
Fermetures comptes coopératives	131.65
	1 462.52

5. Charges exceptionnelles

Différence règlement	3.35
xxxxxx	0.00
	3.35

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'Auch, de locaux dépendant du groupe scolaire situé Chemin de la Réthourie à Auch (environ 80 m²).

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé. Tous les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association sont bénévoles.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant